

## NOTE

Expéditeur :  
DGD  
Destinataire(s) :  
Directeurs, Chefs  
de Service

### SUPPLÉANCE DU CHEF DU SERVICE DES OPERATIONS MARITIMES

*Le 10 juillet 2025*

#### VU

- la décision n°2025/01 – DTR – DGD en date du 27 février 2025 portant délégation de signature aux agents désignés pour exercer des fonctions de responsabilité à la direction territoriale de Rouen du GPFMAS et organisant leur suppléance en cas d'absence ou empêchement ;

#### CONSIDERANT

Durant l'absence de M. Steve ASSAHI, chef du service des opérations maritimes, **du mercredi 16 juillet 2025 au lundi 18 août 2025 inclus**, la suppléance sera assurée par M. Damien DECULTOT, Chef du pôle armement et Capitaine d'armement, à l'effet de signer les documents visés par les articles 6.1 et 9 de la décision ci-dessus et relevant du niveau d'habilitation du délégant.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT. A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le directeur général délégué en charge de la  
direction territoriale de Rouen du Grand port fluvio-  
maritime de l'axe Seine

Dominique RITZ



